

Le 13 juin 2022

Objet : Résolution pour frais chargés aux parents

Frais chargés aux parents en 2022-2023

Niveau	Frais à la rentrée (agenda)	Cahiers d'exercices (librairie)	Total
Préscolaire 4 ans	2,71\$	-	2,71\$
Préscolaire 5 ans	11,61\$	-	11,61\$
1 ^{re} année 111	6,59\$	33,45\$	40,04\$
1 ^{ère} année 119	9,55\$	18,50\$	28,05\$
2 ^e année 121	10,54\$	32,05\$	42,59\$
2 ^e année 129	8,64\$	18,50\$	27,14\$
3 ^e année 211	11,73\$	76,80\$	88,53\$
3 ^e année 219	15,23\$	38,90\$	54,13\$
4 ^e année 221	11,73\$	83,75\$	95,48\$
4 ^e année 229	15,13\$	45,85\$	60,98\$
5 ^e année 311	13,07\$	76,80\$	89,87\$
5 ^e -6 ^e année 319-329	16,29\$	39,90\$	56,19\$
6 ^e année	10,04\$	76,80\$	86,84\$

Proposition de résolution du CÉ pour 2022-2023

Le conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph convient des principes d'encadrement suivants pour les frais chargés aux parents ainsi que pour les listes d'effets scolaires:

1. Valider les articles sur les listes d'effets scolaires.
2. Pour les frais à la rentrée et les cahiers d'exercices des élèves, les montants demandés aux parents ne doivent pas dépasser 100\$ au total.
3. En cas de changement d'affectation, l'enseignant pourra aller jusqu'à un maximum de 20% de variation dans les coûts en ne dépassant pas le montant maximal accordé.
4. Les frais de photocopies doivent représenter **le plus possible** les coûts réels.
5. Les cahiers doivent être utilisés à 80% ou selon les balises du Ministère.
6. Aucune marque, ni suggestion de marques ne figurent sur les listes.

Présenté et approuvé au CÉ du 13 juin 2022

No de résolution : CE2021-2022-50

École Saint-Joseph

3, rue du Collège
Lacolle, Québec, J0J 1J0
Tel: 450-515-8050
<https://www.csdhr.qc.ca/ecole/saint-joseph-lacolle/#0-notre-ecole>